

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et de fourniture de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par Antislash Services. A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à Antislash Services implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de vente et de service. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site (<http://www.antislash.fr>) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du client.

RESPONSABILITE DU CLIENT

- Le Client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.
- Les informations diffusées sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.
- Le Client s'engage à fournir à Antislash Services des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur.
- Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

RESPONSABILITE D'ANTISLASH SERVICES

La responsabilité d'Antislash services ne sera pas engagée si l'exécution du contrat lui incombant au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, panne de serveur, attaque d'un virus informatique, malveillance d'un tiers, hacking, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Antislash Services ("Cas de Force Majeure")

Dès que le Client aura informé Antislash Services de la survenance d'un cas de force majeure tel qu'énuméré précédemment, Antislash Services s'engage à faire son maximum pour tenter de rétablir le site internet du Client.

Toutefois, Antislash Services restera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure de l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Antislash Services dégage toute responsabilité, si le dysfonctionnement du site internet a été causée du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Antislash Services n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Les réparations dues par Antislash Services en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défauts ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge d'Antislash Services si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à Antislash Services pour la période considérée ou facturées au Client par Antislash Services ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité d'Antislash Services a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

PROPRIETE

Tous les design, contenu, mise en page et pages du site internet réalisés pour le client deviendront la propriété du Client, au fur et à mesure du paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux. Le Client sera donc libre de modifier ou de reproduire l'ensemble des pages du site Internet, les fichiers ou composantes du site Internet ainsi que ses réactualisations, et ce pour une durée illimitée.

La partie administration du site (programme et développements constituant le back office), reste la propriété exclusive d'Antislash Services ainsi que les droits d'utilisation attachés aux images, acquis par Antislash Services pour insertion sur les pages du site internet. Ces images pourront uniquement être utilisées par le Client dans le cadre du site internet créé par Antislash Services. A l'exception des images appartenant au domaine public ou appartenant au Client, le Client n'a aucun droit d'utiliser les images dont Antislash Services a acquis les droits d'utilisation, dans un autre cadre ou support que le site internet créé par Antislash Services, ne peut avoir accès à ces images ou les extraire du fichier fourni.

TARIFS

Les tarifs en vigueur des prestations sont disponibles auprès de Antislash Services, sur simple demande. Ils sont exprimés hors taxes et sont révisables à chaque date anniversaire du contrat en cours. En cas de hausse des tarifs, la modification correspondante sera notifiée au Client au moins un mois avant sa date d'application. A défaut de contestation par le Client de ces nouveaux tarifs dans le respect du délai indiqué ci-dessus, ceux-ci seront réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par le Client.

PAIEMENT

En rémunération de ses prestations, Antislash Services percevra les sommes dont les montants et les modalités de règlement sont fixés aux Conditions Particulières ou à la Commande. Les prix indiqués sont hors taxes. Les droits et taxes seront facturés à leur taux légal à l'époque de la facturation. Le paiement des prestations périodiques se fait à la commande et à chaque date d'anniversaire pour la période suivante.

RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

En application des lois en vigueur, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Dans les cas où les sommes dues sont payées après cette date, une majoration de 10% du montant des sommes restant dues est alors appliquée sans aucune autre forme de préavis.

En cas de retard ou d'incident de paiement, Antislash Services se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services dans un délai de 48 heures à compter de l'échéance de la facture. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

Antislash Services ne serait être tenu responsable de la perte du ou des nom(s) de domaines appartenant au Client si ce dernier ne s'est pas acquitté dans les délais, du paiement des droits d'utilisation de ce(s) nom(s) de domaine.

RESILIATION

Les contrats périodiques peuvent être dénoncés au moins un mois avant leurs dates d'échéance.

Le contrat pourra être résilié de plein droit, sans formalité judiciaire ou extra-judiciaire, si l'une ou l'autre des parties manquait aux obligations stipulées aux présentes ou aux Conditions Particulières ou à la Commande, et ne remédiait pas à ce manquement dans le mois de la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extra-judiciaire et ce, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tous dommages et intérêts.

REFERENCEMENT CLIENT

Le Client autorise Antislash Services à mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux, à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale.

Le Client s'engage à faire figurer sur tous les exemplaires du Produit et/ou sur la page d'écran d'appel du site Internet, la mention : "Réalisation Antislash Services". Antislash Services ou ses intermédiaires commerciaux sont autorisés à utiliser le Produit à des fins de démonstration.

CONFIDENTIALITE

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord. Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

LITIGES

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat. Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence de tribunaux de Toulon.